« Avant un éventuel procès, un policier n’a pas sa place en prison » : les propos du DGPN seraient une vengeance de Darmanin contre Macron, dégoûté de ne pas avoir été nommé Premier Ministre (MàJ)

25/07/2023 à 15h02



25/07/23

C’est peu dire que la sortie de Frédéric Veaux a cueilli à froid le président. « À l’Élysée, ils sont forcément mécontents », assure un conseiller de l’exécutif. Et pour cause ! Emmanuel Macron a découvert ce brûlot lors de son escale à Osaka, au Japon. Or l’interview a, selon nos informations, bel et bien été validée par le ministre de l’Intérieur et relue par son directeur de cabinet. Mais sans mettre dans la boucle ni l’Élysée, ni Matignon. Et ce alors que le chef de l’État et le premier flic de France voyageaient ensemble vers Nouméa. « C’est complètement dingue. Si Darmanin l’a vraiment fait dans le dos d’Emmanuel Macron, c’est pire

qu’un affront, s’étrangle un conseiller gouvernemental. Je ne le vois pas prendre un tel risque avec le président de la République. »

Oui, mais, depuis le remaniement et la reconduction d’Élisabeth Borne, Gérald Darmanin qui s’était positionné pour le poste de Premier ministre, est – à en croire les membres de la majorité – amer. « Darmanin est en colère. Il fait ça le jour où Emmanuel Macron prend la parole, et ça télescope complètement l’interview », relève un parlementaire. « Darmanin, il est en mode, *je vais faire le tour de force, je vais faire ch… Je ne peux plus avoir ce que je veux de manière conventionnelle, donc je m’y prends autrement* », abonde un conseiller gouvernemental.

Le Parisien

24/07/23

> *Nul n’est au-dessus de la loi de la République.*
>
> *La justice doit poursuivre son travail dans la sérénité et en toute indépendance.*
>
> *C’est une condition indispensable au respect de l’Etat de droit, qui est le fondement de notre démocratie. https://t.co/2iva3XbFTo*
>
> *— Eric Dupond-Moretti (@E_DupondM) July 24, 2023*

> *Propos du DGPN: le ministère de l'Intérieur a "une très grande confiance" dans le patron de la policehttps://t.co/bxr2RKvB5Uhttps://t.co/F7r3gwMAgN*
>
> *— BFMTV (@BFMTV) July 24, 2023*

> *"Nous appelons au rétablissement de l’ordre républicain*

dans la police et au respect de l’état de droit" — Communiqué de la #NUPES pic.twitter.com/Bql1VDAoPx

— La France insoumise (@FranceInsoumise) July 24, 2023

Rétablir l’ordre républicain dans la police

Retrouvez ma nouvelle note de blog à découvrir et partager. https://t.co/3GDeA2XhXc

— Jean-Luc Mélenchon (@JLMelenchon) July 24, 2023

Le DGPN, sous la tutelle du ministre de l'Intérieur, fait pression sur l'autorité judiciaire dans une affaire individuelle.

Gravissime.

Strike pour l'indépendance de la justice, la séparation des pouvoirs et l'égalité devant la loi.

Le Président de la République doit réagir. https://t.co/mq86Cugs74

— SMagistrature (@SMagistrature) July 24, 2023

Propos inacceptables. Mais le ministre de l’intérieur se mure dans le silence. La première ministre est aux abonnés absents. #Macron en parlera t’il demain ? Y’a t-il encore un pouvoir politique en France ? https://t.co/YaFdSenj6e

— Manuel Bompard (@mbompard) July 23, 2023

Devant l’irruption en politique du DGPN et du PP de Paris, une seule question : Macron est il toujours le Président ?

Soit ses hauts fonctionnaires violent les principes supérieurs de l'Etat de droit avec son assentiment. Soit il a perdu la main. Dans les 2 cas c'est inquiétant. https://t.co/O7AKq8q0wR

— sebastian roché (@sebastianjroche) July 23, 2023

Cette prise de parole constitue un coup d'état symbolique probablement avec l'assentiment de @EmmanuelMacron et @Interieur_Gouv #violencespoliciereshttps://t.co/w7r3OYwZbI

— Arié Alimi (@AA_Avocats) July 23, 2023

Gérald Darmanin avait été plus rapide pour dénoncer les menus végétariens dans les cantines scolaires de Lyon que les deux dirigeants de la police française qui remettent en cause le fonctionnement des institutions

— Sylvain Chazot (@sychazot) July 23, 2023

Alors ? Darmanin, Macron et « l'arc républicain » refusent d'appeler la police au calme et au respect de la loi ? Donc ils les encouragent à "faire la guerre" aux "nuisibles" ? Écœurant. L'État ridiculisé.

— Jean-Luc Mélenchon (@JLMelenchon) July 23, 2023

23/07/23

Je partage les propos du DGPN.
Fier d'avoir été préfet de Police des Bouches-du-Rhône et aujourd'hui à la tête des 30 000 policiers de Paris et de l'agglomération parisienne. https://t.co/vD0NZYDxmA

— Laurent Nuñez (@NunezLaurent) July 23, 2023

Frédéric Veaux, patron de la police : « Avant un éventuel procès, un policier n'a pas sa place en prison »

Souhaitez-vous aussi la remise en liberté de ce policier de la Brigade anticriminalité ?

Oui. Le savoir en prison m'empêche de dormir. Mais la justice ne cède jamais à la pression médiatique ou de la rue, elle traite les dossiers. L'émotion et la colère passées, il faut se donner les moyens techniques et judiciaires pour que ce fonctionnaire de police retrouve la liberté. C'est un policier expérimenté comme ceux qui composent les BAC de Marseille. Ils font face quotidiennement à des situations très complexes, car confrontés à un trafic de stupéfiants très important et à des individus souvent armés. Grâce à eux, de nombreuses affaires ont été résolues, nous savons pouvoir compter sur eux en toutes circonstances.

Vous comprenez donc ce mouvement de fronde ?

Je comprends l'émotion, et même la colère, qu'a pu susciter dans les rangs policiers le placement en détention de l'un des leurs. Ceci, indépendamment de l'affaire judiciaire, dont je ne connais pas le contenu et dont je me garderais de toute appréciation. De façon générale, je considère qu'avant un éventuel procès, un policier n'a pas sa place en prison, même s'il a pu commettre des fautes ou des erreurs graves dans le cadre de son travail. J'exclus de mon propos les affaires qui concernent la probité ou l'honnêteté. Mais lorsqu'un policier est dans l'exercice de sa mission, on doit admettre qu'il peut commettre des erreurs d'appréciation. Le policier doit rendre compte de son action, y compris devant la justice, mais on doit aussi tenir compte des garanties dont il bénéficie et qui

le distinguent des malfaiteurs ou des voyous. Je le répète, dans ce type d’affaires, le placement sous mandat de dépôt n’est pas la solution.

(…) Le Parisien